

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°5 du 5 février 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°20

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Montataire (Oise) et création corrélative de celle de Cirès-les-Mello (Oise).

Du 24 décembre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Montataire (Oise) et création corrélative de celle de Cirès-les-Mello (Oise).

Du 24 décembre 2009

NOR D E F G 0 9 5 3 4 0 5 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°5 du 5 février 2010, texte 20.

Art. 1er. La brigade territoriale de Montataire (Oise) est dissoute à compter du 1^{er} mars 2010. Corrélativement, la brigade territoriale de Cirès-les-Mello (Oise) est créée et les circonscriptions des brigades territoriales de Creil et Chambly (Oise) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Cirès-les-Mello, Creil et Chambly exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1^o du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Jacques MIGNAUX.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
MONTATAIRE	Balagny-sur-Thérain	(dissolution)
	Cires-lès-Mello	
	Cramoisy	
	Maysel	
	Mello	
	Montataire	
	Saint-Vaast-lès-Mello	
	Thiverny	
CIRES-LÈS-MELLO	(création)	Balagny-sur-Thérain
		Cires-lès-Mello
		Cramoisy
		Foulangues
		Maysel
		Mello
		Saint-Vaast-lès-Mello
		Thiverny
		Ully-Saint-Georges
CREIL	Apremont	Apremont
	Creil	Creil
	Fleurines	Fleurines
	Nogent-sur-Oise	Montataire
	Saint-Maximin	Nogent-sur-Oise
	Verneuil-en-Halatte	Saint-Maximin
	Villers-Saint-Paul	Verneuil-en-Halatte
		Villers-Saint-Paul
CHAMBLY	Belle-Église	Belle-Église
	Chambly	Chambly
	Dieudonné	Dieudonné
	Ercuis	Ercuis
	Foulangues	Fresnoy-en-Thelle
	Fresnoy-en-Thelle	Le Mesnil-en-Thelle
	Le Mesnil-en-Thelle	Morangles
	Morangles	Neuilly-en-Thelle
	Neuilly-en-Thelle	Puiseux-le-Hauberger
	Puiseux-le-Hauberger	
	Ully-Saint-Georges	